Commission du Futsal

PROCES-VERBAL

Réunion du 26/10/2026

Présent : M. Sofiane MOURI
Assiste : MM. Heiddy BOUAMEUR, Warren MBEMBE, Mourad TEMMAR (stagiaire)
Absents excusés : Mme Kathy Main, Cheick Drame, Glorece MUKELENGE, Kevin HAUSTRAETE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H et envoyé sur l'adresse électronique secretariat@district75foot.fff.fr . Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

Nous vous rappelons de bien vouloir procéder à la mise à jour de vos tablettes afin de bénéficier de la nouvelle version (version 5.0.10).

CRITERIUM et TIRAGE DE COUPE

Calendrier :
Le calendrier des critériums futsal U10,12,14 est mise en place sur le site internet du district.

Tirage cadrage de la Coupe Senior Masculin à jouer avant le 21/12/26 :
- Goutte d'Or/Paris 18 united (2)
- Homenetmen/ Salesienne
- Eleven City/ CPS 10
- CR19 / CPS 10 (2)

DIVERS

FORMATION :

Le CFI FUTSAL U13/U15 sera proposé aux club le mardi 22/12/2026 et la 2ème journée mardi 16/02/2027

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, **le match est perdu par pénalité (-1pt – 0 but)** par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

2eme Appel :

Match N° 55750225 VIKING CLUB PARIS / CPS 10 2 19/09/26 S
Match N° 55750228 ENFANT GOUTTE D'OR / VIKING CLUB PARIS 26/09/26
Match N° 55747226 SPORTING CLUB PARIS (3) / VUE DENSEMBLE (2) 11/10/26